

Armagh, le 18 août 2020

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le dix-huitième jour d'août deux mille vingt à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Rés.2020-08-01

### **DÉLÉGATION SPÉCIALE DE MME MÉLANIE BOUTIN**

**ATTENDU** l'empêchement de Mme Sylvie Vachon, secrétaire-trésorière d'agir dans le cadre de son mandat régulier pour la séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh du mois d'août 2020;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que Mme Mélanie Boutin agisse à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance et soit autorisée à signer le procès-verbal concernant cette séance.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-02

### **ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Délégation spéciale de Mme Mélanie Boutin. **(R)**
- 04- Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 05- Suivi et adoption des procès-verbaux des séances tenues les 7, 16 et 27 juillet 2020. **(R)**
- 06- Rapport des dépenses autorisées. **(R)**
- 07- **Période de questions.**
- 08- Voirie :
  - Soumissions reçues pour la réfection du rang de la Fourche Ouest – phase 2. **(R)**
  - Soumissions reçues pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux – réfection du rang de la Fourche Ouest – Phase 2. **(R)**
  - Soumissions reçues pour l'entretien des chemins d'hiver. **(R)**
  - Remerciements adressés à Mme Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse. **(R)**
- 09- **Pause de 5 minutes.**
- 10- Adoption du règlement 181-2020 : Règlement décrétant un

emprunt pour l'exécution de travaux de réfection de voirie sur le rang de la Fourche Ouest – Phase 2 **(R)**

- 11- Aqueduc et égout :
  - Recommandation d'octroi de contrats dans le cadre de la mise à niveau de l'usine de filtration. **(R)**
- 12- Parc des chutes d'Armagh :
  - Demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ). **(R)**
- 13- Loisirs. **(R)**
  - Réfection de la patinoire – Achat des bandes. **(R)**
- 14- Enseigne entrée du village. **(R)**
- 15- **Période de questions.**
- 16- Levée de l'assemblée. **(R)**

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-03

#### **SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7, 16 et 27 JUILLET 2020**

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux :

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que les procès-verbaux des 7, 16 et 27 juillet 2020 soient acceptés tels que rédigés par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-04

#### **RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – JUILLET 2020**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois juillet 2020 au montant de 95 768.76 \$:

#### **EXERCICE FINANCIER 2020**

ACIER PICARD	ACIER D'ARMATURE/BASES GENERAT	436,77
AKIFER INC.	REVISION AIRES PROTECTION/EAU	4 081,61
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ELECTRICIEN INC.	INST.INVERSEUR COURANT/COMPL.	3 988,05
BRASSARD BURO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	145,51
BRODERIE SA-MI INC.	BRODERIE / CASQUETTES	112,67
CARRIERES RIVE-SUD INC.	GRAVIER 100-200MM/PONCEAUX	297,27
COFFRAGE APPALACHES INC.	COFFRAGE/ENTREE CAVE/PARC CHUT	7 243,43
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE BORDURE DE BETON	250,08
CREAPHISTE	JOURNAL AOUT 2020	656,45
ECO VERDURE	ENGRAIS TERRAIN BALLE/SOCCER	249,47
EMCO CORPORATION	CREDIT 1 PALETTE	- 23,00
EMCO CORPORATION	ASPHALTE FROIDE (98)	975,57
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	22,43

EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE	124,75
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES	634,66
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAUX USEES	107,51
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	GRAVIER/MG-112/PONCEAUX	600,32
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	AJUSTEMENT TAUX HORAIRE/CAMION	495,27
EXCAVATION GERARD POULIOT INC.	MG-112/PONCEAUX/REMBLAIS PARC	1 685,79
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE/FOSSES 8E RANG/FOURCHE O	3 026,72
EXCAVATIONS CHANEL & FILS INC.	PELLE/FOSSES/PONC./EMP.RIVIERE	4 346,06
FINANCIERE GM	LOCATION CAMION GMC/AOUT 2020	784,63
GANTBEK INC.	GANTS DE TRAVAIL / VOIRIE	110,23
GARAGE C.S.R. INC.	INDICATEUR D'HUILE / RAM 2500	41,24
GROUPE ACCISST (LE)	RENOUVELLEMENT ANNUEL- MUTUELLE	1 149,75
GROUPE P.G.F. INC.	CHARGEUR/ENTRETIEN NIVELEUSE	3 305,54
HYDRO-QUEBEC	USINE D'EPURATION / 30 JOURS	1 153,80
HYDRO-QUEBEC	POSTE REFOUL. EGOUTS /62 JOURS	401,50
HYDRO-QUEBEC	CASERNE / 62 JOURS	346,40
HYDRO-QUEBEC	RES. EAU POTABLE / 62 JOURS	49,22
HYDRO-QUEBEC	COMPLEXE MUNICIPAL / 62 JOURS	746,40
HYDRO-QUEBEC	CHALOIS / 62 JOURS	278,39
HYDRO-QUEBEC	TERRAIN DES LOISIRS / 62 JOURS	29,29
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 31 JOURS	1 088,59
HYDRO-QUEBEC	COMPLEXE MUNICIPAL / 14 JOURS	122,72
HYDRO-QUEBEC	FEU CLIGNOTANT / 61 JOURS	25,11
HYDRO-QUEBEC	ENTREE NORD VILLAGE / 61 JOURS	20,93
HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC / 30 JOURS	1 053,57
HYDRO-QUEBEC	ENTREE SUD VILLAGE / 61 JOURS	20,93
ICI MEDIAS INC.	APPEL D'OFFRES / DENEIGEMENT	508,19
ICI MEDIAS INC.	AVIS PUBLIC/REFECTION FOURCHE	508,19
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERV./SITE WEB/AOUT	57,43
JACQUES CARON INC.	PAPIER A MAINS/SAVON/PROD.NET.	107,29
LAURIER ROY	AJUSTEMENT TAUX HORAIRE/CAMION	175,48
LAURIER ROY	CAMION/FOSSES 8E RANG	1 072,94
LAURIER ROY	CAMION/FOSSES 8E RANG/PONCEAUX	1 019,29
LAURIER ROY	CAMION/FOSSES FOURCHE EST	1 072,94
LAURIER ROY	CAMION/FOSSES FOURCHE E./PONC	885,18
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	REP. LUMINAIRE/TERRAIN BALLE	193,16
M.R.C. DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL-OFF (9)	2 385,00
MENUISERIE G.L. INC.	AJOUT/MODIFICATION MOBILIER BU	6 243,15
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. / JUILLET 2020	5 949,84
MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	FORM.AUTORISATION/PARC CHUTES	309,00
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPL. BLOC ALIMENTATION/USINE	39,38
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONIE IP/USINE FILTRATION	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	SERV.INTERNET/CHALOIS/AOUT	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE FILTRATION	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	REPETITRICE RADIOS	212,13
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INST. INTERNET/STATION POMPAGE	837,02
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC/AUTRES	468,88
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE/VOIRIE/AQUEDUC	446,56
PAROISSE SACRE COEUR JESUS BELLECHASSE	DON/DECES M. PAMPHILE LANGLOIS	75,00

PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	LUNETTES DE PROTECTION	5,96
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./PIECE NOVICOM/	5,23
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./BATTERIES SERV I	5,23
PUROLATOR COURRIER LTEE	FRAIS TRANSP./DIFFUSEUR EPU	6,26
PYRO SECUR / PROTECTION INCENDIE	RECHARGE/INSP./TEST HYDRO	254,09
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FED. / JUILLET 2020	2 096,44
REMORQUAGE BELLECHASSE/DIV.GARAGE L.J.ROY	REMORQUAGE / GMC SIERRA 2006	172,46
REPARATION ELECTRIQUE MONTMAGNY INC.	REP. POMPE/USINE FILTRATION	1 433,97
RREMQ - AON HEWITT	REGIME PENSION / JUILLET 2020	2 470,40
SANI ETCHEMIN INC.	CAMION BASSE PRESSION/USINE EP	657,66
SANI ETCHEMIN INC.	VIDANGE RESERVOIR/USINE EPURAT	2 345,49
SANI ETCHEMIN INC.	VIDANGE RESERVOIR/USINE EPURAT	1 402,70
SAVARIA	TERRE / TERRAIN BASEBALL	1 237,29
SEL WARWICK	CALCIUM/SACS DE 1000KG (3)	1 810,86
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI/INFOS TRAVAUX ST-JOSEPH	106,93
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI /JOURNAL AOUT 2020	121,59
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI / INFOS REPORT TRAVAUX	106,93
SOCIETE POSTES CANADA (ARMAGH)	ACHAT TIMBRES	317,33
SOMAVRAC C.C. INC.	CHLORURE DE CALCIUM	8 178,81
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASS. COLL. / AOUT 2020	1 033,96
SUEZ TREATMENT SOLUTIONS CANADA L.P.	DIFFUSEURS OXYGENE / EPURATION	796,78
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/GRAVIER/BASE GENERATRICE	278,82
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/ACCOTEMENT/PONCEAU	126,47
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/TDJ/ENLEVER ENSEIGNE/PON	316,18
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/CHARG. MATERIEL	31,62
SYLVAIN ASSELIN (MICRO EXCAVATION BELL.)	PELLE/STE-ANNE/ST-JOSEPH/PARC	790,46
TELUS QUEBEC	TEL + FAX BATIMENTS MUNICIPAUX	547,90
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT COPIEUR/D.G./MAI-JUIN	75,61
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT COPIEUR/D.G./JUIN-JUIL	120,99
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT COPIEUR/SEC./MAI -AOUT	334,05
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	LOGICIEL/FICHES SIGNALITIQUES	741,59
TRANSPORT DOYEN LTEE	CAMION/FOSSES 8E-FOURCHE/PONCE	3 808,97
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYES	138,91

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-05

## **SOUSSIONS REÇUES - RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST – PHASE 2**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh a procédé à une demande de soumissions par le biais du Système électronique d'appel d'offres publiques (SEAO) pour le projet de réfection du rang de la Fourche Ouest – Phase 2;

**ATTENDU QUE** dix (10) entreprises ont déposé, une soumission conforme aux montants suivants incluant les taxes, soient :

Classement des soumissionnaires		Montant
1.	Michel Gamache et Frères Inc.	556 727.36 \$
2.	Excavation Gérard Pouliot Inc.	608 000.00 \$
3.	Construction BML Division Sintra Inc.	617 852.45 \$

4.	Allen Entrepreneur Général Inc.	631 212.75 \$
5.	Construction Abénakis Inc.	637 473.01 \$
6.	Gilles Audet Excavations Inc.	640 241.17 \$
7.	L.A. Construction Inc.	645 400.00 \$
8.	Excavation Lafontaine Inc.	658 279.49 \$
9.	R.J. Dutil Inc.	699 808.33 \$
10.	Les Construction Binet Inc.	760 434.00 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que ce Conseil suite à l'analyse et la recommandation du service régional d'ingénierie de la MRC de Bellechasse, retienne la soumission la plus basse, soit celle de Michel Gamache et Frères inc. au montant de 556 727.36 \$ taxes incluses pour le projet de réfection du rang de la Fourche Ouest – phase 2 et ce conditionnellement à l'obtention du règlement d'emprunt de la Municipalité auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (MAMH).

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-06

**SOUSSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DU RANG DE LA FOURCHE OUEST - PHASE 2**

**ATTENDU QU'**une demande d'appel d'offres sur invitation a été faite auprès de trois firmes spécialisées pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux;

**ATTENDU QUE** le service régional d'ingénierie de la MRC de Bellechasse a vérifié la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil accepte, suite à la recommandation du service régional d'ingénierie de la MRC de Bellechasse, la soumission la plus basse déposée par Englobe Corp. au montant de 15 756.29 \$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection du rang de la Fourche Ouest – Phase 2.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-07

**OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh a procédé à un appel d'offres public le 15 juillet 2020, pour l'octroi d'un contrat pour l'entretien des chemins en hiver, incluant les différentes options prévues aux documents d'appel d'offres;

**ATTENDU QU'**à la date d'ouverture des soumissions, soit le 7 août 2020, à 14h00, trois entreprises ont déposé des soumissions, soit

	Option 1A	Option 1B	Option 2A	Option 2B
--	-----------	-----------	-----------	-----------

	Contrat d'une durée de 3 ans (2020-2023) Services de base	Taux horaire (sur 3 ans) – Transport de la neige	Contrat d'une durée de 5 ans (2020-2025) Services de base	Taux horaire (sur 5 ans) – Transport de la neige
Ferme Galibois enr.	1, 477 440,00 \$	67 500, 00 \$	2 456 928,00 \$	114 750,00 \$
Groupe PGF inc.	1,620 642.24 \$	77 726,25 \$	---	---
Excavation Marcel Vézina inc.	2,859 120,00 \$	81 000,00 \$	4 183 171,20 \$	137 250,00 \$

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de se prévaloir des options 1A et 1B et ainsi, d'octroyer un contrat d'une durée de 3 ans avec l'option « *Transport de la neige* »;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**ATTENDU QUE** la soumission de *Ferme Galibois enr.* n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres puisqu'elle ne détenait pas, au moment du dépôt de sa soumission, l'autorisation de l'Autorité des marchés publics conformément aux articles 21.17 et suivants de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

**ATTENDU QUE** la soumission déposée par *Groupe PGF inc.* est conforme aux documents d'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** le conseil juge ainsi opportun d'accepter la soumission de *Groupe PGF inc.* au montant de 1 620 642,24 \$, pour l'option 1A (services de base) ainsi qu'au montant actuellement estimé à 77 726,25 \$ pour l'option 1B (transport de la neige) et ce, pour une période de 3 ans, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1<sup>0</sup> QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

2<sup>0</sup> QUE la Municipalité octroie le contrat pour l'entretien des chemins en hiver, pour une période de 3 ans, à Groupe PGF inc., pour les options 1A (services de base) et 1B (transport de la neige), pour un montant actuellement estimé à 1 698 368,49 \$, en plus des taxes applicables et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée par Groupe PGF inc..

3<sup>0</sup> QUE Groupe PGF inc. dépose à la Municipalité l'ensemble des documents devant l'être après l'octroi du contrat.

4<sup>0</sup> QU'une copie de la présente résolution soit transmise à chacune des entreprises ayant soumis un prix dans le cadre du présent appel d'offres.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-08

**REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MADAME STÉPHANIE LACHANCE, DÉPUTÉE DE BELLECHASSE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

De remercier Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, adjointe parlementaire du ministre de la Famille, relativement à sa recommandation pour l'obtention de l'aide financière au montant de 16 800 \$ alloué à la municipalité d'Armagh dans le cadre du programme PPA-CE du Ministère des Transports du Québec pour l'année 2020.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-09

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2020  
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR  
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE  
SUR LE RANG DE LA FOURCHE OUEST – PHASE 2 »**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 27 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1<sup>o</sup> Que le Conseil adopte le règlement portant le numéro 181-2020 intitulé « Règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection de voirie sur le rang de la Fourche Ouest – Phase 2 ».

2<sup>o</sup> Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Adopté unanimement par les conseillers.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2020**

---

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR  
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE  
SUR LE RANG DE LA FOURCHE OUEST – PHASE 2**

---

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

**CONSIDÉRANT** la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du 24 juillet 2020, afin de permettre la réfection de voirie sur le rang de la Fourche Ouest – Phase 2 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention est versée sur une période de 10 ans;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'emprunter la somme de 421 121 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Armagh tenue le 27 juillet 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2.** Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports du Québec dans le cadre du **Programme d'aide à la voirie locale – Volets Accélération des investissements sur le réseau routier local et Redressement de infrastructures routières locales**, (ANNEXE A) le conseil est autorisé à dépenser la somme de 421 121 \$. Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

**ARTICLE 3.** La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports du Québec, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports du Québec et la municipalité d'Armagh, le 24 juillet 2020, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.(ANNEXE A)

**ARTICLE 4.** Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Sarto Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Vachon, dir. gén. et sec.-très.

Rés.2020-08-10

**RECOMMANDATION D'OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE LA MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION**

**ATTENDU QU'**en février dernier la Municipalité a mandaté la firme EMS afin de procéder à la réalisation de diverses activités visant des correctifs et améliorations aux installations de production d'eau potable;

**ATTENDU QUE** EMS a fait des recommandations de travaux correctifs ainsi que l'estimation des coûts;

**ATTENDU QUE** dans son mandat EMS a également procédé à des demandes de prix auprès de divers fournisseurs;

**ATTENDU QUE** nous sommes à l'étape d'octroyer les contrats;  
**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

<sup>10</sup> Que suite à la recommandation de la firme EMS nous octroyions les mandats suivants :

Disciplines	Plus bas soumissionnaire conforme	Montant avant taxes
Mécanique de procédé	Filtrum inc.	57 700 \$
Ventilation	Cytech Corbin inc.	8 610\$
Électricité	Augustin Cormier Entrepreneur électricien inc.	11 100 \$



Programmation et intégration	Automatisation JRT inc.	2 150 \$
------------------------------	-------------------------	----------

2<sup>0</sup> Que ce budget soit prévu dans les travaux de priorité 1 de la TECQ 2019-2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Gilles Lacroix, conseiller informe les membres du Conseil qu'il ne prendra pas part aux discussions pour le prochain point à l'ordre du jour, car il pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêt vu son poste de Président au sein du Club de motoneige Bellechasse.**

Rés.2020-08-11

**MUNICIPALITÉ D'ARMAGH - DEMANDE  
D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE  
PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
(CPTAQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh travaille présentement sur un projet d'expansion pour le Parc des chutes d'Armagh conjointement avec le Club de motoneiges de Bellechasse;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh a toujours poursuivi ses objectifs de développement du Parc des chutes d'Armagh depuis son ouverture;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh doit obtenir toutes les autorisations requises afin de mener à terme son projet;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh se doit, pour réaliser son projet, de soumettre une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QU'**à plusieurs reprises la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'implantation de diverses activités sur ce site (décisions# 321621, 333120, 335594, 404404 et 411440);

**ATTENDU QUE** ce projet communautaire aura un impact économique positif pour la Municipalité et pour la région;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1<sup>0</sup> Que la municipalité d'Armagh présente une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 4 276 176 afin d'agrandir la cuisine du restaurant déjà autorisé par la Commission en 2004 et d'acquérir une parcelle de terrain excédentaire appartenant au Ministère des Transports du Québec représentant une superficie d'environ 3 060 mètres carrés.

2<sup>0</sup> Que la municipalité d'Armagh confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande d'autorisation est conforme aux dispositions de la réglementation municipale en vigueur.

3<sup>0</sup> Que la Municipalité s'engage à respecter toute autre norme applicable en vertu de tout autre Loi ou règlement.

4<sup>0</sup> Que la Municipalité confirme à la CPTAQ que le projet ne peut se réaliser ailleurs que dans la zone non agricole de la Municipalité, puisqu'il s'agit d'exploiter une nouvelle section de l'actuel parc récréotouristique déjà autorisé par la CPTAQ au dossier 321621.

**Pour : Maxime Bradette, Marie-Madeleine Sirois**  
**Contre : Robert Gagnon**

Adopté majoritairement par les conseillers.

Rés.2020-08-12

### **RÉFECTION DE LA PATINOIRE – ACHAT DE BANDES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Armagh a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) pour le projet de rénovation de la patinoire ;

**ATTENDU QUE** notre demande de subvention pour la rénovation de la patinoire a été retenue pour l'octroi d'une aide financière maximale de 47 456,47 \$;

**ATTENDU QUE** des demandes de soumissions sur invitation pour le remplacement des bandes de la patinoire ont été faites auprès des fournisseurs dans ce domaine;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

1<sup>0</sup> Que ce Conseil accepte, la soumission la plus basse déposée par Permafib au montant de 44 559.51 \$ avant taxes pour l'achat et l'installation des bandes de la patinoire.

2<sup>0</sup> Que la Municipalité informe Permafib qu'elle entend se prévaloir de l'option « fibre renforcé » pour la somme de 6 978.64 \$.

3<sup>0</sup> D'informer la MRC de Bellechasse que l'acquisition des équipements sera financée par le Fonds de développement des territoires et ce, conformément à la politique révisée du soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-13

### **REPLACEMENT DE L'ENSEIGNE À L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE**

**ATTENDU QUE** l'enseigne à l'entrée Sud du village est détériorée et qu'elle doit être remplacée;

**ATTENDU QUE** l'Enseignerie Collection peut reproduire sur un autre type de matériaux plus résistant la même infographie;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil confie la reproduction de l'enseigne à l'entrée côté Sud du village sur un type de matériaux plus résistant à L'Enseignerie Collection pour la somme de 1 260 \$ avant taxes afin de conserver le même design aux deux entrées de village

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-14

### **SÉCURITÉ INCENDIE : ACHAT D'UN BÂTON DÉTECTEUR DE COURANT**

**ATTENDU QUE** le Service de sécurité d'incendie d'Armagh est appelé à intervenir fréquemment sur les lieux d'un sinistre causés par des arbres qui sectionnent des fils électriques;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de se procurer un bâton détecteur de courant afin de protéger nos pompiers volontaires lorsque des fils électriques sont en causes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que ce Conseil autorise M. Christian Théberge, directeur du service de sécurité incendie d'Armagh à faire l'achat d'un bâton détecteur de courant auprès d'Aréo-Feu au montant de 599.25 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2020-08-15

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20 :18, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sarto Roy, maire

---

Mélanie Boutin, secrétaire.